



DEC190449DR02

**Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Renard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8231 intitulée Chimie Biologie Innovation et nommant M. Jérôme Bibette en qualité de directeur;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR8231 en date du 30/01/2018 ;

Considérant que Mme Emmanuelle Renard a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'université Paris Descartes les 14-15/03/2011, les 4-5/04/2011 et les 2-3/05/2011,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Emmanuelle Renard, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8231 intitulée Chimie Biologie Innovation à compter du 01/01/2019.

Mme Emmanuelle Renard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Emmanuelle Renard est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/01/2019

Le directeur de l'unité  
Jérôme Bibette

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris  
Vincent Croquette